CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E97346** **VALABLE JUSQU'AU** **16/11/2027**

ÉDITÉ LE 13/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/07/1999

Raison sociale : ESCARMOR

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 06/11/2026
Capital : 152 440

2 RUE DU CHALLONGE
ZI DES CHATELETS
22440 PLOUFRAGAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PLOUFRAGAN 423 847 763 RCS
Siret : 423 847 763 00020
Code NACE : 1623Z
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 09455335A3000

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 09455335A3000
Situation fiscale et sociale : A jour au 13/11/2026

Téléphone : 02 96 78 89 42 **Fax :** 02 96 78 89 50
Portable :
Responsabilité légale :
MAJOLI (940 395 361) / JMEP INVEST (912 262 995)

Site Internet : http://www.escarmor.fr
E-mail : jjosse@escarmor.fr

Effectif moyen : 37 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 367 453 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4322	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité confirmée)	37	11/09/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/11/2026 09:32

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.